

Bonjour,

Ma position sur votre courrier est la suivante:

"Il est tout-à-fait normal que le personnel de la santé obtienne une compensation de 20 % en temps de travail pour le travail de nuit. J'ai fait des gardes de nuit durant mes études et je connais les fatigues liées au changement de rythme biologique."

Meilleures salutations

Marie Garnier

Marie Garnier
Ingénieure agronome
Planafaye 24
1752 Villars-sur-Glâne
026 / 401 26 56
078 / 840 34 38